



Communiqué de presse du 13 juillet 2018

Le point sur le rapport de Transparency International sur les rémunérations annexes des Députés européens

Notre organisation, StopCorrupt, qui œuvrait jusqu'en juin 2017 sous l'enseigne de Transparency International Luxembourg, se réfère au rapport sur les activités accessoires des membres du Parlement Européen de Transparency International (Moonlighting in Brussels : side jobs and ethics concerns at the European Parliament¹, aux articles parus dans la presse à cet sujet ainsi qu'à la prise de position de Madame Viviane Reding à l'égard de RTL².

En guise de prise de position, Madame Reding croit devoir attaquer Transparency International plutôt que de prendre position par rapport aux considérations légitimes soulevées par le rapport de Transparency International et les médias que se sont fait l'écho de ces considérations³.

L'on peut penser ce que l'on veut de Transparency International, et de fait notre association a quitté le réseau pour des raisons qui lui sont propres, il n'en demeure pas moins que d'une part les considérations soulevées par son rapport sur l'éthique sont légitime et d'autre part le terme de « trumpisme » utilisée par Madame Reding pour qualifier l'ONG est déplacé.

Indépendamment de la discussion portant sur la prise de position de Madame Reding, si la politique doit aujourd'hui se repositionner pour contrer certains courants populistes, c'est essentiellement parce que certaines personnalités politiques continuent à se croire tout permis en balayant les questions d'éthique, pourtant légitimes, d'un coup de main sans y répondre. L'attitude d'hommes politiques partout dans le monde qui refusent de s'engager sur la question importante de l'éthique, refusant de mettre en cause leurs comportements culminant souvent dans une pléthore de mandats en conflit les uns avec les autres est ce qui nourrit les courants populistes, la population se sentant complètement déconnectée de ses représentants. Rappelons que les membres d'un Parlement sont les représentants du peuple et ont une obligation de rendre compte à l'égard de la population.

Nous admettons bien volontiers que toute activité accessoire d'un membre d'un Parlement n'est pas problématique et que le principe doit rester celui d'une certaine liberté. Les excès, en nombre, en qualité ou en raison de considérations particulières, qui sont commis régulièrement, appellent néanmoins et malheureusement à une réglementation. Nous constatons que dans d'autres pays les cumuls des fonctions de membre du Parlement et d'activités accessoires sont strictement régulés voir complètement interdits. Une réglementation n'est certainement pas transposable, sans l'adapter, d'un pays à un autre, mais la question de la réglementation face au rapport de Transparency International est légitime. Elle a le mérite d'être posée et doit connaître une réponse, y compris dans notre pays – quitte à l'adapter aux besoins spécifique du Grand-Duché de Luxembourg.

¹ <http://transparency.eu/wp-content/uploads/2018/07/TIEU-Moonlighting-in-Brussels-MEP-incomes.pdf>

² <http://www.rtl.lu/letzebuerg/1208763.html>

³ par exemple : <https://www.reporter.lu/nebentaetigkeiten-von-eu-abgeordneten-viviane-reding-gehoert-zu-den-spitzenverdienern/>



APPT asbl
11C, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

Nous en appelons donc au présent et prochain gouvernement en vue de charger une instance indépendante de dresser un rapport luxembourgeois sur les mêmes bases que le rapport actuel de Transparency International afin d'en tirer les leçons concrètes pour notre pays.

*
* *

Notre organisation « StopCorrupt⁴ » peut être jointe par email à l'adresse info@stopcorrupt.lu et par l'intermédiaire de son site internet « www.stopcorrupt.lu ». Toute personne désirant devenir membre y trouvera un formulaire de demande dédié ou pourra accomplir la formalité par email.

L'APPT asbl a été reconnue d'utilité publique par règlement grand-ducal du 12 mai 2011 et est enregistrée sous sa dénomination "Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l." comme entité pouvant recevoir des dons déductibles fiscalement selon les disposition des articles 109 et 112 L.I.R..

Notre association est dépendante des dons privés afin de maintenir ses activités et son indépendance. Nous vous remercions pour votre intérêt et votre soutien.

Luxembourg, le 13 juillet 2018

⁴ Notre organisation est une association de droit luxembourgeois constituée sous l'appellation « Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l » (APPT asbl) et utilise l'enseigne « StopCorrupt » dans le cadre de son activité.